



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-09) CESSION DES LOTS N°7, 19 ET 29 DEPENDANT DE
L'IMMEUBLE SIS 3, RUE DES SABOTIERS

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6946H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2007 modifié par délibérations du Conseil municipal des 30 septembre 2009, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et par délibérations du Conseil de territoire Paris Est Marne et Bois des 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et 1^{er} octobre 2019;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne en date du 3 septembre 2019 ;

Vu la décision en date du 4 septembre 2019 par laquelle Madame le Maire de Vincennes a décidé d'acquérir par voie de préemption, au nom de la commune, les lots n°7, 19 et 29 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 3, rue des Sabotiers à Vincennes au prix de 200 000 € afin de permettre la réalisation d'un logement social ;

Considérant que l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement, soutenant les familles défavorisées notamment par la mise à disposition de logement, a manifesté le souhait d'acquérir le lot susmentionné afin de réaliser un logement social de type PLAI répondant ainsi aux objectifs de mixité sociale fixées par le Conseil municipal et intégrés au Plan Local d'Urbanisme ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques et du Domaine du 12 décembre 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la cession des lots n°7, 19 et 29 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 3, rue des Sabotiers à Vincennes à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement au prix de 200 000 €.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé